INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal
2026-5

Réunion du conseil municipal du 30 septembre 2026

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE « MARPA » CHOIX DU CABINET D'ETUDE DE FAISABILITE

Pour mener à bien le projet Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie, une étude de faisabilité par un cabinet expert est nécessaire. Le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité l'offre de la société ASSEMBLIA pour un montant de 7 920 €.

Réunion du conseil municipal du 13 novembre 2026

OBJET : INSTRUCTION APPLICATION/AUTORISATION DROIT DU SOL (ADS) PAR la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion au service commun ADS de la CCEDA pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

OBJET : DESIGNATION DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE (ADIT) COMME DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à l'ADIT pour l'offre RGPD, afin d'assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données à caractère personnel, et de verser la cotisation annuelle de 580 €.

Le Conseil Municipal communique

VŒUX DU MAIRE

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal présenteront leurs vœux à la population
et accueilleront les nouveaux habitants
le samedi 9 janvier 2027 à 10H30 à la salle polyvalente





LOCAL À LOUER

La commune dispose d'un local à louer d'environ 50 m², 2 place de la Liberté, pour l'installation d'un commerce, d'un artisan ou d'un professionnel de santé. Pour plus d'informations, contactez le 06.67.66.62.42

COMMUNICATION GENDARMERIE

La gendarmerie préconise d'être particulièrement vigilant suite à la recrudescence de cambriolages sur plusieurs communes voisines.
Afin de juguler rapidement ce phénomène et d'éviter sa propagation, elle renforce dès à présent ses patrouilles et ses surveillances ciblées sur des créneaux horaires adaptés.
La gendarmerie rappelle de verrouiller les accès à vos propriétés, de développer une vigilance partagée entre voisins, et de signaler sans délai à la brigade tout comportement, individu ou véhicule suspect (marque, modèle, immatriculation) circulant sur votre territoire. **En cas de situation suspecte ou urgente, composer immédiatement le 17.**

RECENSEMENT MILITAIRE



Un Français de naissance doit se faire recenser à la mairie de son domicile entre le jour de ses **16 ans** et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.
À la suite du recensement, la mairie délivre une **attestation de recensement**. Il n'est pas délivré de duplicata.
Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC).**
Le recensement permet aussi **l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans**.



INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VERTS

La municipalité souhaite rappeler une règle essentielle pour la sécurité et le bien-être de tous : **le brûlage à l'air libre des déchets verts (écobuage de jardin) est strictement interdit**, en toute saison et sur l'ensemble de la commune, arrêté préfectoral n°20261041 du 17 juin 2026

De quoi parle-t-on ?
Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers. Cette interdiction concerne : les tontes de pelouse ; les feuilles mortes ; les tailles de haies, d'arbustes et d'arbres ; les résidus de débroussaillage.

Pourquoi cette interdiction ?
Cette mesure, encadrée par la loi (article L. 541-21-1 du Code de l'environnement), répond à trois enjeux majeurs :

1. **La santé publique :** Brûler des végétaux, souvent humides, dégage de nombreuses substances toxiques (particules fines, monoxyde de carbone, dioxines). À titre d'exemple, brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent.
2. **La sécurité :** Le feu peut rapidement devenir incontrôlable en cas de coup de vent ou de sécheresse, entraînant des risques d'incendie pour les habitations et les espaces naturels voisins.
3. **Le voisinage :** Les fumées et les odeurs occasionnent d'importantes nuisances olfactives et visuelles pour les riverains.

Quelles sanctions en cas d'infraction ?
En cas de non-respect de cette réglementation, le contrevenant s'expose à une **amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 450 €** (pouvant être majorée jusqu'à 750 €).

Les alternatives écologiques et pratiques
Plutôt que de brûler vos déchets, plusieurs solutions simples s'offrent à vous :

- **Le compostage :** Idéal pour les tontes et les petits déchets, il vous permet de produire un engrais naturel gratuit pour votre jardin.
- **Le paillage et le broyage :** Les branches broyées et les feuilles mortes protègent vos plantations du gel et de la sécheresse tout en limitant la pousse des mauvaises herbes.
- **La déchetterie :** Vous pouvez déposer gratuitement vos végétaux à la déchetterie de Lezoux, ouverte du mardi au samedi, 9h00-12h30/ 13h45-18h00.

Bon à savoir : Des dérogations exceptionnelles existent uniquement pour les professionnels (agriculteurs, forestiers) ou dans le cadre d'obligations légales de débroussaillement (OLD), sous réserve d'une déclaration préalable en mairie et du respect strict de l'arrêté préfectoral en vigueur.

La municipalité compte sur le civisme et la responsabilité de chacun pour préserver la qualité de notre air et la tranquillité de notre cadre de vie.

DEMARCHAGE CALENDRIER

- **Le SBA met en garde ses usagers contre une vente non autorisée de calendriers ou de tout autre objet sur son territoire.**

Des personnes se présentent actuellement au domicile des usagers, en se faisant passer pour des éboueurs. Ces personnes vendent des calendriers intitulés "calendrier des éboueurs " au profit des agents en charge de la collecte des ordures ménagères. Au Syndicat du Bois de l'Aumône, il est clairement rappelé qu'aucun agent n'est autorisé à faire du porte-à-porte pour vendre des calendriers. Le SBA invite les usagers à refuser ces pratiques.

- **Des faux pompiers ont également été signalés sur les communes voisines pour la vente de calendrier… soyez vigilant.**

LE TRI,

UN PETIT GESTE QUI FAIT TOUTE LA DIFFERENCE !

Trier ses déchets, c'est bien. Bien les trier, c'est encore mieux ! Chaque geste compte pour favoriser le recyclage, préserver les ressources naturelles et limiter les coûts de traitement des déchets.

La bonne règle à retenir : tous les emballages et les papiers se déposent dans la poubelle ou la colonne jaune.

Vous pouvez notamment y mettre les bouteilles, flacons, pots, barquettes, films et sachets en plastique, les canettes, boîtes de conserve, aérosols, emballages en carton, briques alimentaires, journaux, magazines et courriers.

Mais attention, quelques erreurs peuvent perturber le fonctionnement du centre de tri et empêcher le recyclage de certains emballages.

Les 6 bons réflexes à adopter :

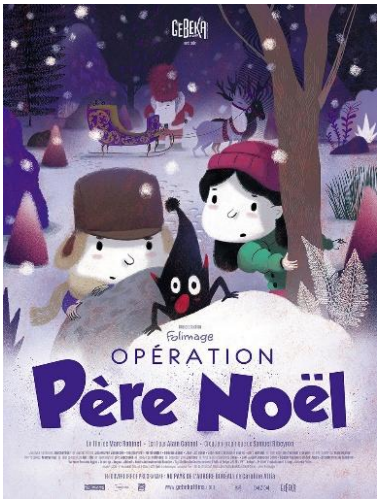
- Déposez vos emballages et papiers **en vrac**, jamais dans un sac fermé, même transparent.
- Ne les emboîtez pas les uns dans les autres : chaque emballage doit être identifiable.
- Videz bien les emballages, mais inutile de les laver.
- Séparez les différents matériaux (par exemple, la barquette plastique de son étui en carton).
- Revissez les bouchons sur les bouteilles et les flacons.
- Ne déchirez pas les papiers en petits morceaux.

Pourquoi éviter les sacs opaques et les emballages emboîtés ?

Au centre de tri, des équipements mécaniques et optiques reconnaissent les emballages selon leur forme et leur matière. Lorsqu'un emballage en cache un autre, ou lorsqu'il est enfermé dans un sac opaque, il risque de ne pas être correctement identifié et orienté vers la bonne filière de recyclage.

En adoptant ces gestes simples, chacun contribue à améliorer le recyclage et à préserver les ressources de notre territoire.

À vos agendas



CINE-GOUTER - OPERATION PERE NOEL – MERCREDI 9 DECEMBRE – 14H30 - SALLE POLYVALENTE

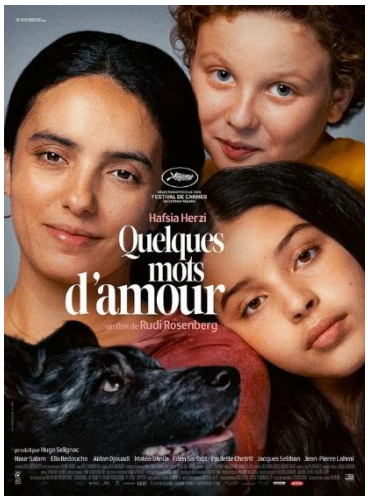
Un film d'animation de Marc Robinet, durée: 43 mn, à partir de 4 ans.

Enfant gâté vivant dans un grand manoir, William est habitué à tout obtenir de ses parents. Alors cette année, il demande comme cadeau… le Père Noël en personne ! Pour le satisfaire, son père engage un chasseur de fauves renommé. Le souhait de William va-t-il mettre un terme à la magie de Noël, comme le redoute sa jeune voisine Alice ? Les deux enfants vont s'unir pour vivre une aventure qui deviendra le plus beau cadeau de Noël du monde !

En complément de programme « AU PAYS DE L'AURORE BOREALE » de Caroline Attia

Un goûter est offert aux enfants à l'issue de la séance.

CINEMA - QUELQUES MOTS D'AMOUR – MERCREDI 9 DECEMBRE – 20H00 - SALLE POLYVALENTE



Comédie Dramatique de Rudi Rosenberg, avec Hafsia Herzi, Nour Salam, Paulette Chetrit etc… , Durée: 01h37

Sarcelles, 1995. Erika élève seule ses deux enfants. Sa fille Abigaëlle se persuade que son père, qu'elle n'a jamais connu, l'aime en silence quelque part. Lorsqu'elle se met en tête de le retrouver, Erika se sent obligée de l'aider, tout en cherchant à la protéger. En grandissant, la quête d'Abigaëlle se transforme en obsession, entraînant avec elle sa mère, sa meilleure amie, et tous ceux qui comptent.



ATELIER NUMERIQUE

La maison France Services Entre Dore et Allier propose un **atelier numérique le mercredi 25 novembre de 10h à 11h : « Entretenir ses appareils numériques et lutter contre leur obsolescence »**
Espace France Services
Communauté de communes Entre Dore et Allier
Rue de Sarsina – 63190 LEZOUX
– https://www.ccdoreallier.fr/communaute-de-communes/france-services/

ASSOCIATION « POUR UNE RESIDENCE BORTOISE »

- **Mardi 1er décembre à 17h30**, à la salle polyvalente, se tiendra l'Assemblée Générale de l'Association "Pour une résidence bortoise", qui accompagne le projet de création d'une Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie, aux côtés de la municipalité. Toutes les personnes intéressées par ce projet et qui veulent rejoindre l'association, seront les bienvenues. Nous vous attendons nombreux !
- Une première commission se déroulera **le 7 décembre après-midi,** et aura pour objectif de réfléchir concrètement aux besoins des futurs résidents ; les personnes qui souhaitent participer à cette première séance de travail pourront s'inscrire lors de l'Assemblée Générale.

Contact : Josy HUGUET 07 86 91 79 17

FETE DE NOEL

Organisée par le CIPE au profit des enfants de l'école
Vendredi 11 décembre 2026 après l'école
Au Local associatif

CIP PARENTS ELEVES



AMICALE DES POMPIERS BORT L'ETANG-RAVEL

LOTO - Samedi 23 janvier 2027

Ouverture des portes à partir de 18h30 et début du loto 20h00
cartons vendus sur place uniquement
Nombreux lots à gagner